

**Municipalité de Saint-Célestin (paroisse)**

# AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA  
SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE &  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE  
MUNICIPALITÉ, QUE :**

Le conseil de la municipalité de la paroisse de St-Célestin a adopté lors de l'assemblée régulière du conseil soit le 08 novembre 2021, la résolution numéro 2021-11-124 pour le Changement de l'emplacement de la réunion du conseil du mois décembre 2021

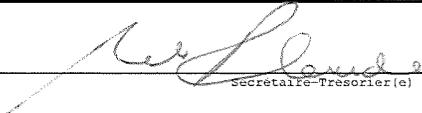
Considérant que la guignolée de Saint-Célestin a besoin de la salle du conseil municipal pour la période du 4 au 11 décembre 2021.

Il est proposé par Monsieur François Chabot, appuyé par Monsieur Tommy Richard, et résolu à l'unanimité :

QUE la réunion du 6 décembre 2021 soit tenue au sous-sol de l'église de Saint-Célestin au 490 rue Marquis, Saint-Célestin.

**DONNÉ à**  Saint-Célestin **ce neuvième**

**jour de novembre deux mille vingt et un**

  
\_\_\_\_\_  
secrétaire-Trésorier(e)

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné(e), Gisèle Plourde, directrice générale & secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Célestin (paroisse), certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 09 novembre 2021 entre 12:00 et 17 :00 heures.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 09 novembre 2021.

  
\_\_\_\_\_  
signature